



Conseil général de l'environnement et du développement durable AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Communiqué de presse

Jeudi 26 mars 2015

L'Autorité environnementale a rendu ses avis sur les projets suivants :

1. Le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer et son raccordement électrique (14)
2. Le projet de mise à 2x2 voies de la RN 17 entre Vimy et Avion (62)
3. Le projet de suppression du passage à niveau PN 20 sur les communes de Balan et Bélieneuve (01)

L'Autorité environnementale (Ae) s'est réunie le mercredi 25 mars 2015 pour délibérer sur 3 avis :

Projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer et son raccordement électrique (14)

L'Ae a rendu pour la première fois un avis sur un parc éolien en mer.

Porté par la société « Éoliennes offshore du Calvados » dans le cadre d'un appel d'offre de l'État, le projet consiste en l'implantation de 75 éoliennes de 6 MW et de 176 mètres au large de la commune de Courseulles-sur-Mer (Calvados) à une distance de 10 à 16 km des côtes. Il comporte également un poste électrique en mer. L'Etat a confié à Réseau de Transport d'Électricité (RTE) la maîtrise d'ouvrage et la gestion du raccordement du parc éolien au réseau public de transport de d'électricité au moyen de deux liaisons à 225 000 volts, sous-marines sur 15 km et souterraines sur 24 km, reliant le parc éolien au poste électrique existant situé sur la commune de Ranville.

Le dossier soulève des questions inédites importantes, en raison du niveau significativement plus réduit en mer qu'à terre des connaissances et des méthodologies disponibles pour établir le dossier d'évaluation environnementale. Il ne semble pas justifié de faire peser sur le seul maître d'ouvrage la charge de remédier aux insuffisances de l'état des connaissances et des méthodologies. L'Ae regrette que la décision de développer l'énergie éolienne offshore n'ait pas été aussitôt accompagnée de l'effort de recherche approprié pour compléter les connaissances et les méthodologies en mer qui sont plus réduites dans ce dossier qu'à terre.

L'Ae formule plusieurs recommandations d'ordre méthodologique, visant à une meilleure prise en compte des incertitudes dans les éléments présentés, en particulier concernant le dispositif de

Contacts presse :

CGEDD / AE : Maud de Crépy : 01 40 81 68 11
CGEDD / AE : Mélanie Moueza : 01 40 81 23 73
CGEDD / AE : Thierry Carriol : 01 40 81 23 03

suiwi à mettre en place, la mise à dispositions des données qu'il permettra de récolter et concernant les mesures correctrices et de compensation qui apparaîtraient nécessaires au cours de l'exploitation du parc éolien, si le résultat du suivi en met en évidence le besoin.

L'Ae recommande de prêter une attention plus forte aux impacts du projet sur l'avifaune marine (risques de collisions et perte d'habitats), sur certaines espèces de mammifères marins (perturbations acoustiques) et de reprendre l'analyse des incidences Natura 2000 en conséquence, ainsi qu'à l'impact sur la qualité des eaux (relargage de métaux par les anodes qui protègent les éoliennes de la corrosion).

Pour ce qui concerne le raccordement du parc éolien au réseau terrestre, l'Ae recommande également de justifier le choix retenu pour l'atterrage des lignes de transport électrique (traversée du platier rocheux du plateau du Calvados, tranchée recouverte par du béton) et d'en préciser les impacts.

Elle recommande également de présenter, avec les précautions nécessaires, l'état actuel des réflexions sur la possibilité d'autoriser la pêche professionnelle à l'intérieur du parc éolien, et d'en tenir compte pour l'évaluation du risque de mortalité par collision pour certaines espèces d'oiseaux.

Projet de mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion (62)

Ce projet, porté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Nord-Pas-de-Calais consiste à achever la transformation de la RN17 en voie express à 2x2 voies sur une dernière section de 3,7 km, comprise entre un giratoire sur la commune de Vimy et le point, sur la commune d'Avion, où la RN 17 devient l'autoroute A 211 vers le nord. Il est présenté juste après la réalisation d'un maillon adjacent (contournement des communes de Thélus et de Vimy au sud). Le projet prévoit, outre la mise à 2x2 voies de l'axe, le réaménagement de l'échangeur central, la suppression de l'échangeur d'Avion centre, la mise en place de 3 bassins d'assainissement et de 1 945 mètres d'écrans acoustiques dans la traversée d'Avion.

L'Ae recommande en premier lieu de mieux expliquer en quoi il répond aux objectifs qu'il affiche, notamment en termes de décongestion routière, ce point étant pour l'instant peu développé. Elle recommande également de reprendre l'analyse des variantes étudiées en comparant les impacts de scénarios alternatifs clairement définis vis-à-vis de tous les enjeux environnementaux.

Outre quelques précisions à apporter sur certains aspects du projet (bassins d'assainissement, scénario retenu pour la réduction du bruit), les principales recommandations de l'Ae portent d'une part sur les moyens d'éviter et de réduire les impacts du projet sur la pollution atmosphérique (par exemple, par la promotion du vélo, du covoiturage et du train), le projet devant être compatible avec les réglementations concernant les concentrations de particules (PM 10) dans l'air, et sur les aménagements des passages à faune, mis en place en compensation du programme d'aménagement de la RN 17, nécessaires pour les rendre fonctionnels. Dans les deux cas, l'Ae recommande la mise en place de dispositifs de suivi qui permettent de s'assurer que les mesures prises permettront le respect de ces obligations de résultats.

Projet de suppression du passage à niveau PN 20 sur les communes de Balan et Béliigneux (01)

Le conseil général de l'Ain et la SNCF sont maîtres d'ouvrage de la suppression du passage à niveau n°20 – situé à la Valbonne, sur les communes de Balan et Béliigneux et à l'intersection de la voie ferrée Lyon–Ambérieu-en-Bugey – et de la construction en remplacement d'une voie

Contacts presse :

CGEDD / AE : Maud de Crépy : 01 40 81 68 11
CGEDD / AE : Mélanie Moueza : 01 40 81 23 73
CGEDD / AE : Thierry Carriol : 01 40 81 23 03

routière de rétablissement de 420 mètres passant sous la voie ferrée. La nouvelle voie rejoint la RD 1084 au niveau d'un giratoire existant, et non plus à l'extrémité de la place de la Valbonne.

Le projet visant à améliorer la sécurité, en s'appuyant principalement sur un bilan comparé entre les gains en matière de sécurité routière et une plus grande exposition à un risque industriel, il conviendrait que les différents risques présents dans le périmètre soient correctement identifiés et quantifiés, et que la façon dont le projet modifie les risques soit pleinement prise en compte dans sa conception.

Par ailleurs, l'Ae recommande d'expliquer la situation actuelle du projet de suppression du passage à niveau n°19 voisin, de présenter les mesures prévues concernant les atteintes aux milieux naturels (déjà faites et résultant au projet) ainsi que le dispositif de suivi associé, et la démarche qui sera mise en œuvre pour la gestion des terres polluées.

Retrouvez les avis complets, ainsi que les décisions et les notes de l'Ae sur le site Internet :
www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

L'autorité environnementale du conseil général de l'Environnement et du Développement durable, créée par le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009, donne des avis, rendus publics, sur les évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement. La création de l'autorité environnementale répond aux législations européennes et nationales.

Ces dernières prévoient que les évaluations d'impacts environnementaux des grandes opérations sont soumises à l'avis, rendu public, d'une « autorité compétente en matière d'environnement ». Ces prescriptions visent à faciliter la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent (convention d'Aarhus, charte constitutionnelle), et à améliorer la qualité des projets avant la prise de décision.

Contacts presse :

CGEDD / AE : Maud de Crépy : 01 40 81 68 11
CGEDD / AE : Mélanie Moueza : 01 40 81 23 73
CGEDD / AE : Thierry Carriol : 01 40 81 23 03